

CONSEILLER SÉCURITÉ SPÉCIALISATION ADN ADN 2021 - Transport fluvial

1. OBJECTIFS DU STAGE :

Connaître les spécificités propres au transport fluvial et les particularités de l'ADN par rapport à l'ADR. Préparer l'examen de conseiller sécurité

2. PUBLIC CONCERNE :

Personnes désignées par les entreprises (emballeurs, expéditeurs, transporteurs, transitaires) pour tenir le rôle de conseiller sécurité transport.

3. PRÉREQUIS :

Avoir déjà suivi une formation ADR et/ou avoir suivi une formation de conseiller sécurité tronc commun initiale ou recyclage.

4. CONTENU DE LA FORMATION :

1ère PARTIE : GÉNÉRALITÉS

- RÉGLEMENT FLUVIAL ADN
 - Contenu, présentation générale et nomenclature.

2ème PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES, CLASSIFICATION, LISTE DES MATIÈRES, EXPÉDITION

- PARTICULARITÉS DE L'ADN :
 - Partie 1 : Exemptions, définitions, responsabilités, formation
 - Partie 2 : Marchandises particulières à l'ADN
 - Partie 3 : Listes des Matières – Contenu des tableaux
 - Partie 4 : Documents de transport

3ème PARTIE : DISPOSITIONS RELATIVES AU TRANSPORT ET AUX BATEAUX - PARTIE 7

- LES DIFFERENTS MODES DE TRANSPORT
 - Bateaux à cargaison sèche (colis, vrac, conteneurs, véhicules routiers)
 - Bateaux-citernes

- CHARGEMENT ET DECHARGEMENT
 - Prescriptions générales et supplémentaires
 - Limitation des quantités transportées
 - Interdiction de chargement en commun
 - Matières dangereuses et produits alimentaires
 - Lieux de chargement et de déchargement
 - Plan de chargement et cahier de chargement
 - Signalisation des bateaux
 - Navigation et stationnement des bateaux
 - Dégazage
 - Liste de contrôle
- LE PLACARDAGE ET LA SIGNALISATION DES VEHICULES ET CONTENEURS (CHAPITRE 5)
 - Signalisation (panneaux orange)
 - Placardage/marquage

4ème PARTIE : EQUIPEMENTS, AGREMENTS, CONDUITE DES BATEAUX - PARTIE 8

- EQUIPEMENTS, DOCUMENTS
 - Equipements incendie
 - Equipements divers
 - Documents de bord, liste de contrôles
- FORMATION
- AGREMENTS

5ème PARTIE : REGLES DE CONSTRUCTION DES BATEAUX – PARTIE 9

- BATEAUX A CARGAISON SECHE, NAVIRES DE MER ET BATEAUX-CITERNES

5. MOYENS PEDAGOGIQUES :

Un support de cours est distribué à chacun des stagiaires et les ouvrages réglementaires sont mis à la disposition des stagiaires pendant la durée de la formation. Le formateur a également recours pour animer la session à l’audiovisuel et à des exercices pratiques.

6. MOYENS D’EVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI :

Exercices pratique et sujet d’examen réalisé durant la formation. Feuille d’émargement et attestation de présence prouvant que le stagiaire a bien suivi le stage.

7. ENCADREMENT D’UNE ACTION DE FORMATION :

Formateurs agréés. Form-Edit est une école enregistrée sous le n° 11 75 28927 75

8. LA DUREE DE LA FORMATION :

La formation a une durée de 1 jour soit 7 heures.